



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Chères, Chers Adhérent-e-s,

Conformément aux statuts, le **VERNEUIL ST GENGE HANDBALL CLUB** convoque tous ses adhérents à son **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** :

**le Samedi 15 JUIN 2024
à 16h00
au Gymnase de VERNEUIL/VIENNE**

Ordre du Jour :

Bilan de la saison 2023/2024

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport financier

Résolutions pour la 2024/2025 :

- Bilan prévisionnel
- Tarif Licences
- Projet organisation technique (horaires d'entraînements)

Election du bureau Directeur

Questions diverses

En cas d'impossibilité de venir à cette AG, vous trouverez en annexe mandat de vote par procuration.

Nous attirons votre attention sur l'importance de votre présence et sur celle des représentants légaux pour les mineurs. En effet votre présence, permet de voter les résolutions pour la saison prochaine, mais aussi de valider les bilans de cette saison.

**Le BUREAU DIRECTEUR
du VERNEUIL ST GENGE
HANDBALL**



« MANDAT »
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du VERNEUIL ST GENCE HANDBALL CLUB
du 15 JUIN 2024

Je soussigné : Mr/Mme⁽¹⁾ _____

représentant légal de ⁽²⁾ _____ ,

adhérent du VERNEUIL ST GENCE HANDBALL CLUB donne mandat

à Mr/Mme⁽¹⁾ _____

pour me représenter et prendre part aux délibérations et votes devant survenir au cours de l'assemblée générale du VERNEUIL ST GENCE HANDBALL CLUB , réunie le 15 JUIN 2024 (*Rappel de l'article IV.12 des statuts du VERNEUIL ST GENCE HANDBALL CLUB : « L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association âgés au moins de 18 ans au jour de l'assemblée et représentant légaux pour les mineurs, ayant adhéré à l'association depuis plus de 2 mois, étant à jour de leurs cotisations et jouissant des droits civils et politiques.»*)

à _____

le _____

Signature
du président du VSGHC

Signature
du mandataire

(1) rayer la mention inutile

(2) dans le cas d'un adhérent mineur

**Ce mandat doit obligatoirement être en possession de la personne mandatée
lors de l'assemblée générale**